

**COMMUNE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
POUVOIRS DE POLICE : DISPOSITIONS CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Considérant les mesures annoncées par l'Etat en matière de lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Considérant que les rassemblements ou regroupements de personnes sont susceptibles de favoriser la propagation du virus notamment dans le parc de Beaupréau, commune de Beaupréau-en-Mauges (49) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le parc du château de Beaupréau, commune de Beaupréau-en-Mauges est fermé à compter de ce jour 16 mars 2020.

Article 2 – La responsabilité des personnes qui ne respecteraient pas les dispositions du présent arrêté sera recherchée.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté feront l'objet de poursuites, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 4 – Le présent arrêté prend effet ce jour 16 mars 2020 à 11 heures et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges, mairie annexe de Beaupréau ainsi que sur le site concerné.

Ampliation est transmise à :

Monsieur le sous-préfet de Cholet

Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Beaupréau.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 16/03/2020

Gérard CHEVALIER
Maire de Beaupréau-en-Mauges



Acte à classer**AR-SG-2020-06**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-16T16-55-10.00 (MI222473247)

Identifiant unique de l'acte : 049-200053619-20200316-AR-SG-2020-06-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : Pouvoirs de police dispositions contre la propagation
du COVID-19 - fermeture du parc de Beaupréau

Date de décision : 16/03/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementairesActe : 202006 Parc du Château -
pouvoirs police dispositions COVID... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/03/20 à 16:55

Par COURANT Delphine

Transmis

Date 16/03/20 à 16:55

Par COURANT Delphine

Accusé de réception

Date 16/03/20 à 17:02